



**Norme
internationale**

ISO 10256-3

**Équipements de protection destinés
à être utilisés en hockey sur glace —**

Partie 3:

**Protections faciales et oculaires
pour les patineurs**

Protective equipment for use in ice hockey —

Part 3: Face and eye protectors for skaters

**Deuxième édition
2024-07**

[ISO 10256-3:2024](https://standards.iteh.ai/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcb3c8/iso-10256-3-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcb3c8/iso-10256-3-2024>

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 10256-3:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcba3c8/iso-10256-3-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcba3c8/iso-10256-3-2024>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	v
Introduction	vii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences	4
4.1 Types de protections faciales ou oculaires	4
4.2 Ergonomie	4
4.3 Innocuité	4
4.3.1 Matériaux	4
4.3.2 Conception	4
4.4 Marquage et informations	6
4.5 Zone protégée	6
4.5.1 Types B1 et B2 — Protections faciales	6
4.5.2 Type C — Protections oculaires	6
4.6 Pénétration (lame d'essai)	6
4.7 Résistance à l'impact du palet	6
4.7.1 Types B1, B2	6
4.7.2 Type C	7
4.8 Champ de vision	7
4.9 Qualité optique	8
4.9.1 Examen visuel	8
4.9.2 Facteur de transmission lumineuse	8
4.9.3 Voile	8
4.9.4 Exigences en termes de puissance optique	8
5 Méthodes d'essai	8
5.1 Généralités	8
5.1.1 Tolérances	8
5.1.2 Échantillonnage	8
5.1.3 Détermination de la masse	9
5.1.4 Conditionnement	9
5.1.5 Placement et ajustement des protections de tête	9
5.2 Ergonomie	10
5.3 Innocuité	10
5.3.1 Matériaux	10
5.3.2 Conception	10
5.4 Marquage et informations	10
5.5 Zone protégée	10
5.5.1 Types B1 et B2	10
5.5.2 Type C	10
5.6 Pénétration (lame d'essai)	10
5.6.1 Appareillage d'essai	10
5.6.2 Procédures	11
5.7 Résistance à l'impact du palet	11
5.7.1 Appareillage d'essai	11
5.7.2 Procédures	12
5.8 Essai du champ de vision	12
5.9 Qualité optique	13
5.9.1 Examen visuel	13
5.9.2 Facteur de transmission lumineuse	13
5.9.3 Voile	13
5.9.4 Puissance optique	13
6 Rapport d'essai	14

7	Marquages.....	14
8	Informations destinées à l'utilisateur.....	14
	Annexe A (normative) Exigences des caractéristiques du palet.....	25

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 10256-3:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcba3c8/iso-10256-3-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcba3c8/iso-10256-3-2024>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de propriété revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 83, *Matériel et équipements de sports et autres activités de loisirs*, sous-comité SC 5, *Matériel pour hockey sur glace et équipements connexes*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 158, *Casques de protection*, du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette seconde édition annule et remplace la première édition (ISO 10256-3:2016), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- [l'Article 3](#) a été modifié et réorganisé, et de nouvelles définitions ont été ajoutées;
- [l'Article 4](#) a été révisé;
- [l'Article 5](#) a été révisé et clarifié afin de refléter les modifications apportées à [l'Article 4](#);
- [l'Article 7](#) a été révisé afin d'inclure la désignation Hockey sur glace;
- [l'Article 8](#) a été développé afin de fournir davantage d'informations relatives au montage et à l'utilisation;
- le [Tableau 2](#) a été développé et le [Tableau 3](#) a été ajouté, afin d'inclure le protocole et l'ordre de tous les essais des protections faciales et oculaires;
- les [Figures 1, 2, 4, 6 et 7](#) ont été révisées afin d'être plus claires et les [Figures 9 et 10](#) ont été ajoutées.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 10256 se trouve sur le site web de l'ISO.

ISO 10256-3:2024(fr)

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO 10256-3:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcb3c8/iso-10256-3-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcb3c8/iso-10256-3-2024>

Introduction

Le hockey sur glace est un sport de contact et de rapidité où il existe un risque de blessure. En pratiquant ce sport, les joueurs acceptent d'être exposés à un risque de blessure grave, de paralysie ou de décès.

Les protections faciales et oculaires sont destinées à réduire la fréquence et la gravité des blessures localisées aux yeux et au visage.

Les protections peuvent comprendre des protections faciales ou oculaires portées en complément d'une protection de tête pour hockey sur glace.

Deux types de protections faciales et un type de protection oculaire sont définis.

iTeh Standards (<https://standards.iteh.ai>) Document Preview

[ISO 10256-3:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcba3c8/iso-10256-3-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcba3c8/iso-10256-3-2024>

Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace —

Partie 3: Protections faciales et oculaires pour les patineurs

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences de performance et les méthodes d'essai applicables aux protections faciales et oculaires destinées à être utilisées exclusivement en hockey sur glace.

Le présent document s'applique aux protections faciales et oculaires portées par les joueurs de hockey sur glace autres que les gardiens de but, et par les arbitres.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 10256-1:2024, *Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace — Partie 1: Exigences générales*

ISO 10256-2:2024, *Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace — Partie 2: Protections de tête pour les patineurs*

EN 960:2006, *Fausses têtes à utiliser lors des essais de casques de protection* [5e134fcb3c8/iso-10256-3-2024](https://standards.iteh.ai/DocumentPreview/ISO-10256-3-2024)

ISO 13468-2:2021, *Plastiques — Détermination du facteur de transmission du flux lumineux total des matériaux transparents — Partie 2: Instrument à double faisceau*

ISO 14782:2021, *Plastiques — Détermination du trouble des matériaux transparents*

CSA Z262.6-14, *Spécifications relatives aux fausses têtes présentant des traits du visage*

ASTM D 2240-15, *Test Method for Rubber Property — Durometer Hardness*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 10256-1:2024 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1
protection oculaire
visière

dispositif destiné à réduire le risque de blessure aux yeux des pratiquants de hockey sur glace

3.2
protection faciale

dispositif destiné à réduire le risque de blessure aux yeux et au visage des pratiquants de hockey sur glace

3.3
dioptrie

mesure de la puissance d'une lentille égale à l'inverse de sa distance focale exprimée en mètres

3.4
champ de vision

étendue de la vision à travers la *protection oculaire* (3.1) ou la *protection faciale* (3.2) en position «au porté»

Note 1 à l'article: Voir [Figure 1](#).

3.5
ensemble

bloc constitué d'une *protection oculaire* (3.1) ou d'une *protection faciale* (3.2) placée sur la protection de tête pour hockey sur glace pour laquelle elle est conçue

Note 1 à l'article: La protection de tête doit être conforme à l'ISO 10256-2:2024.

3.6
fracture

condition où a lieu une séparation complète en morceaux ou fragments d'une quelconque partie de la protection

3.7
éclat

particule visible entièrement détachée de la *protection oculaire* (3.1) ou de la *protection faciale* (3.2) présentant une superficie supérieure à 9 mm²

3.8
zone sans contact

zone déterminée de la fausse tête, dans laquelle aucun contact n'est permis lors de l'essai de résistance à l'impact du palet

Note 1 à l'article: Voir [Figure 4](#).

3.9
fissure

condition dans laquelle la protection se casse sur toute l'épaisseur du matériau sans séparation complète des parties

3.10
facteur de transmission lumineuse

rapport entre le flux lumineux (lumière) transmis à travers la *protection oculaire* (3.1) ou la *protection faciale* (3.2) et le flux (lumière) incident sur la protection

3.11
voile

pourcentage de lumière transmise qui, en passant à travers l'éprouvette, s'écarte du rayon incident par dispersion vers l'avant

3.12
position initiale du «regard»

ligne horizontale partant en avant du centre de la pupille, parallèlement au plan médian

3.13

pouvoir de résolution résolution

aptitude d'un système optique à distinguer deux points écartés au minimum l'un de l'autre

3.14

puissance prismatique

mesure de la variation angulaire dans la direction des rayons lumineux traversant un prisme, exprimée en *dioptries* (3.3) prismatiques

Note 1 à l'article: Une dioptrie prismatique correspond à une déviation de 1 cm par mètre de trajet de lumière.

3.15

déséquilibre prismatique

situation dans laquelle la direction de la lumière traversant une lentille et entrant dans un œil s'écarte de la direction de la lumière traversant la lentille et entrant dans l'autre œil

3.16

modèle

catégorie de protection présentant les mêmes caractéristiques essentielles et pouvant se décliner en plusieurs tailles

Note 1 à l'article: Les caractéristiques essentielles comprennent:

- a) les matériaux;
- b) la construction;
- c) le système de rétention;
- d) le rembourrage de protection.

3.17

indice de positionnement du casque HPI

distance verticale mesurée dans le plan médian, entre le bord avant de la protection de tête et le plan de référence, la protection de tête étant placée sur la fausse tête de référence

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3d60ef13-6b16-4746-ad7e-5e134fcb3c8/iso-10256-3-2024>

3.18

accélérateur de palet

dispositif capable de donner à un palet de hockey une vitesse et une direction déterminées, avec une rotation minimale

Note 1 à l'article: Voir [Figure 8](#).

3.19

zone d'essai de la qualité optique

zone sur une *protection oculaire* (3.1) ou une *protection faciale* (3.2) transparente déterminée par le contour d'un cône dont l'apex est centré sur chaque pupille

Note 1 à l'article: Son axe se projette le long de la position initiale du «regard» et s'étend sur 30° (rayon de fixation) (voir [Figure 3](#)), à l'exclusion d'une zone située à 10 mm du bord de la protection.

3.20

glabelle

g

point le plus proéminent de la ligne médiane entre les sourcils

Note 1 à l'article: Voir [Figure 5](#) et [Figure 7](#).